

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20230906-lmc132397-AR-1-1
Date de télétransmission :	8 septembre 2023
Date de réception :	8 septembre 2023
Date d'affichage :	
Date de publication :	8 septembre 2023



D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

ARRÊTÉ N° DAT SAFC/2023/0695

fixant la composition du jury de sélection des lauréats de l'Appel à projets
' Réutilisation des eaux usées traitées REUT '

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Vu le code général des collectivités territoriales, dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la délibération prise par l'assemblée départementale le 1^{er} juillet 2021 désignant Charles Ange GINESY, en qualité de Président du Conseil départemental ;

Vu la délibération prise le 2 juin 2023 « Green deal – appels à projets de transition écologique », approuvant le lancement de l'appel à projets « Réutilisation des eaux usées traitées REUT », d'autoriser le Président du Conseil départemental à désigner par arrêté les membres du jury de sélection et de donner délégation à la commission permanente pour prendre toute décision utile dans le cadre de cet appel à projets ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le Département a lancé le 2 juin 2023 la 1^{ère} édition de l'appel à projets « Réutilisation des eaux usées traitées REUT » à l'attention des communes, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), des établissements publics et autres groupements de collectivités locales légitimes.

Cet appel à projet a pour objectif de renforcer son implication auprès des acteurs locaux, en soutenant les projets innovants assurant notamment la sobriété des usages et intégrant la capacité de résilience du territoire par rapport au stress hydrique, relevant des thématiques suivantes :

- économie de la ressource en eau ;
- protection et restauration des milieux aquatiques ;
- préservation de la qualité de l'eau ;
- stockage et gestion de la ressource en eau.

ARTICLE 2 : La délibération prise le 2 juin 2023 par l'assemblée départementale approuvant le lancement d'un appel à projets « Réutilisation des eaux usées traitées REUT » prévoit que le jury de sélection sera désigné par arrêté.

ARTICLE 3 : La composition du jury de sélection de cet appel à projets « Réutilisation des eaux usées traitées REUT » est définie par le présent arrêté. Il est constitué de 5 élus, conseillers départementaux, et de 4 personnalités qualifiées.

Liste des élus :

- M. Charles Ange GINESY - Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes - Président du jury ;
- Mme Marie BENASSAYAG –Vice-présidente du Conseil Départemental en charge de la mer et de la mobilité douce ;
- M. Yannick BERNARD – Conseiller départemental, Maire de Carros ;
- Mme Marie-Louise GOURDON - Conseillère départementale, Adjointe au Maire de Mouans-Sartoux ;
- M. Jérôme VIAUD – Vice-président du Conseil Départemental en charge du GREEN Deal, de l’environnement et de la croissance verte, Maire de Grasse.

Les élus assurant une fonction de représentation dans un des établissements porteurs d’un projet déposé dans le cadre de cet appel à projets ne pourront pas prendre part au vote.

Liste des personnalités qualifiées :

- M. Christophe BARLA ;
- Mme Estelle DONNE ;
- M. Jean-Marc GAMBAUDO ;
- M. Jean-Pierre IVALDI.

Les personnalités qualifiées qui seraient prestataires ou potentiels prestataires d’un projet déposé dans le cadre de cet appel à projets ne pourront pas prendre part au vote.

Le Président et les membres du jury sont chargés d’examiner les dossiers de candidatures et de sélectionner les lauréats de l’appel à projet « Réutilisation des eaux usées traitées REUT ».

ARTICLE 4 : En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par envoi postal (18 avenue des fleurs, CS 61039, 06050 NICE cedex 1), soit par voie électronique (<https://citoyens.telerecours.fr>).

ARTICLE 5 : Le Président du Conseil départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 6 septembre 2023

Charles Ange GINESY